

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Garidech
- Séance du 21 décembre 2020 -

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 21 décembre 2020 dans la salle du conseil, sous la Présidence de M. Christian CIERCOLES, Maire.

Ouverture de la séance : 19 heures 00.

Madame Annick SCHAEFFER a été nommée secrétaire de séance.

Madame Marlène SENDRON a été nommée secrétaire de séance auxiliaire.

PRÉSENTS : MMES TULET, SCHAEFFER, SAGET. MM CIERCOLES, RICHARD, SANCHEZ, GUITARD, PELOUS, CARLES, LAMBOLEY, MONTALIEU, DUGUÉ.

ABSENTS EXCUSES: MME PREVITALI, MME DEMAY-VEILLON.

**PROCURATION : MM TIBAL à MM CIERCOLES.
MME CALMETTES à MME TULET.
MME CARBO à MM GUITARD.
MME AUGER à MM RICHARD.**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du précédent conseil en date du 03 décembre 2020.

1-Choix d'un prestataire pour la fourniture d'électricité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2021 la commune ne bénéficiera plus des tarifs réglementés pour la fourniture d'électricité. Plusieurs fournisseurs ont été consultés (EDF, TOTAL DIRECT ENERGIE, ENGIE, ENI, MEGA ENERGIE) pour un engagement d'un an. Il leur a été fourni les Bordereaux de Prix Unitaires faisant apparaître les Points De Livraisons, la consommation annuelle et la puissance. Seules deux propositions abouties ont été reçues.

Il s'agit de l'offre d'ENGIE pour un montant annuel de 26 820,00 € HT plus coût des certificats d'économie d'énergie pour 1 141,17 € et de l'offre d'EDF pour un montant annuel de 29 655,00 € plus coût des certificats d'économie d'énergie non chiffré.

A ces montants seront ajoutés les différentes taxes et contributions qui sont appliquées quel que soit le fournisseur ainsi que la TVA.

L'assemblée décide d'attribuer la fourniture d'électricité pour une durée de un an à la Société ENGIE selon les conditions tarifaires et termes du contrat.

Voté à l'unanimité

Fin de la séance : 19h30